

# INFO COVID-19 RÉGION 09

CISSS de la Côte-Nord

INFO COVID-19 | numéro 3 | 9 avril 2020

## CAS POSITIFS CONFIRMÉS

COVID-19

9 avril 2020 - 13 h 15

Côte-Nord : 81

Québec : 10 912

Canada : 19 774

Organismes communautaires et répondants de première ligne : on lâche pas!	1
Fête de Pâques et rassemblements interdits	2
Information aux employés	2
Information à la population	4
Documentation et plateformes d'information	5

## ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET RÉPONDANTS DE PREMIÈRE LIGNE : ON LÂCHE PAS!



#ange gardien du réseau

Nous tenons à remercier ceux qui ont souligné les efforts de notre personnel et des médecins de diverses façons dans les derniers jours : les ambulanciers, les policiers, les pompiers et tous les autres organismes de notre région. Le rôle que jouent les intervenants des services de première ligne est d'autant plus essentiel en ces temps de crise. La reconnaissance des uns envers les autres renforce notre solidarité et permet de garder le moral malgré tout.

Nous devons assimiler au fur et à mesure tout ce que les consignes provenant des hautes instances comportent, et ce, à vitesse grand V. Les organismes et les répondants de la première ligne font un travail remarquable. Que ce soit pour apporter la sécurité, du réconfort, des repas faits maison, des paniers de denrées, ou encore pour offrir tout autre type d'aide à domicile. Un grand merci du fond du cœur de la part

de tous les dirigeants et décideurs de notre réseau. Sans les organismes, il y aurait un énorme manque à gagner. Ils sont essentiels et font partie des premiers répondants dans notre cœur, et dans la vie des plus vulnérables de notre société.

Nous en profitons pour rappeler que l'une des populations les plus vulnérables sont les personnes âgées. Nous devons nous serrer les coudes et faire tout en notre pouvoir afin de leur offrir des soins adaptés dans leur milieu de vie et les protéger de ce virus très virulent. De nouvelles mesures sont mises en place afin d'éviter toute éclosion au sein des CHSLD et soutenir les résidences pour personnes âgées. Tout le personnel des CHSLD et les résidents se feront dépistés systématiquement.

Denis Miousse,  
Président du conseil d'administration

Marc Fortin,  
Président-directeur général

# FÊTE DE PÂQUES ET RASSEMBLEMENTS INTERDITS!

À l'approche de la période pascale, nous tenons à rappeler l'importance de respecter les mesures en place afin de poursuivre les efforts considérables déployés pour limiter la propagation de la COVID-19.

Bien que cette occasion soit normalement propice aux célébrations en famille et entre amis, la population doit s'assurer de suivre les directives de santé publique. Durant cette période exceptionnelle, la manière la plus sécuritaire pour rester en contact avec ses proches demeure le téléphone ou les appels vidéo en utilisant les outils technologiques à sa portée.

Nous rappelons que :

- **Tous les rassemblements réunissant des personnes qui ne sont pas les occupants d'une même résidence sont interdits;**
- **Les déplacements d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre doivent être effectués seulement pour des nécessités.**

Rappelons que la prévention est le meilleur moyen pour se protéger et protéger les autres. Il faut maintenir une distanciation physique de 2 mètres avec autrui, et ce, en tout temps, et éviter le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main et les accolades. Il faut se laver fréquemment les mains.

## INFORMATION AUX EMPLOYÉS

### ISOLEMENT DES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ

Des consignes claires ont été données pour la levée de l'isolement des travailleurs du RSSS. Pour ce qui est des travailleurs de la santé en provenance de l'extérieur, les mesures à mettre en place doivent être adaptées entre autres selon le niveau d'exposition du travailleur et l'épidémiologie de sa région de provenance. Afin de maintenir les services, un travailleur asymptomatique en provenance de l'extérieur peut travailler mais en respectant des mesures strictes (ex. : port du masque de procédure en tout temps, hygiène des mains, prise de température deux fois par jour, etc.) Pour en savoir plus : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2904-levee-isolement-travailleurs-covid19>.

### MASQUES DE PROCÉDURE : UNE CONSIGNE POUR TOUS

Tous les professionnels (hôpitaux, cliniques médicales, CHSLD, soins ou services à domicile et milieux de vie, par exemple les RPA) **qui donnent des soins directs et qui doivent se trouver à moins de 2 mètres d'un usager** doivent porter un masque de procédure en continu (le masque doit être changé s'il est mouillé, souillé ou à la fin du quart de travail). Le port du masque de procédure est également requis pour tout usager symptomatique. Ce sont les seules situations qui justifient le port du masque de procédure.

### CORONAVIRUS (COVID-19)

7 AVRIL

#### FÊTE DE PÂQUES ET RASSEMBLEMENTS

À l'approche de la fin de semaine de Pâques, le gouvernement tient à rappeler à la population que les rassemblements sont interdits

Cette interdiction s'applique autant aux réunions de familles qu'aux rassemblements religieux.



Cette année,  
célébrons ensemble,  
mais à distance!



[Québec.ca/coronavirus](http://Québec.ca/coronavirus)

Votre  
gouvernement

Québec

**Vous êtes témoins d'un rassemblement? Vous devez dénoncer, toujours dans le respect de chacun.**

Sélectionnez le service

ÉPI	INFORMATIQUE	Pilotage I-CLSC	RH - Réquisition/Dotation
-----	--------------	-----------------	---------------------------

Octopus

Requêtes de Services

### OCTOPUS POUR LES REQUÊTES EPI

Considérant les besoins accrus d'équipements de protection individuelle (EPI), les services hors centre hospitalier et hors CHSLD (ex. : SAD, DPJ, services sociaux, etc.), **il faut dorénavant utiliser la requête de service dans Octopus. Seuls les gestionnaires ont accès à ce service. Les requêtes devront établir vos besoins pour une période d'environ 14 jours.** À la réception de la requête, les équipements seront acheminés à l'installation sélectionnée en fonction du matériel disponible et dans un délai de 24 à 48 heures. En milieu hospitalier et CHSLD, le fonctionnement de distribution des EPI reste le même.

### RÉCUPÉRATION DES MASQUES N95

Le CISSS de la Côte-Nord ne met pas en place de procédure concernant la réutilisation du masque N95 à l'usage d'un travailleur exclusif. La procédure en place concernant la récupération des masques N95 est toujours en vigueur. Des bacs ont d'ailleurs été mis à votre disposition sur les unités de soins afin de récupérer tous les masques. Diverses options sont évaluées actuellement pour une désinfection répondant aux normes et approuvée par Santé Canada. **Le port du masque N95 se veut à usage unique.**

## SECTION WEB POUR LES PROFESSIONNELS

Une nouvelle section sur le site Web du CISSS de la Côte-Nord est maintenant disponible dans l'onglet COVID-19 pour les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux. Vous pourrez y retrouver une foule d'information que vous retrouvez également sur l'intranet. Cette section est accessible à tous : <http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/sante-publique/covid-19/information-aux-professionnels-de-la-sante/>.

## FORMATIONS

Deux formations de base en prévention et contrôle des infections sont proposées. La formation portant sur l'hygiène des mains, d'une durée de 15 minutes, est recommandée pour tout le personnel : <https://fcptt.qc.ca/local/html-courses/hygiene/story.html>.

La formation concernant l'utilisation de l'équipement de protection individuelle, d'une durée de 10 minutes, s'adresse au personnel qui doit être en contact (à moins de 2 mètres) avec les personnes présentant des symptômes respiratoires, les personnes ayant un test positif COVID-19 ou les personnes considérées comme des contacts des cas COVID-19 : <https://vimeo.com/399025696>.

## SERVICES D'AIDE AUX EMPLOYÉS

En cette période de pandémie qui apporte son lot d'inquiétudes, les services du programme d'aide aux employés sont plus que jamais disponibles pour le personnel (incluant les gestionnaires) et leur famille. N'hésitez pas à utiliser le PAEF pour vous aider à faire

face à des situations touchant le travail, la santé ou votre vie personnelle. Ligne sans frais : **1 800 361-2433**. SSQ Assurance comprend également que sa clientèle peut être inquiète face à la pandémie de coronavirus COVID-19. En ces temps difficiles, l'entreprise offre **gratuitement l'accès à un service d'aide psychologique par téléphone** à ses clients. Ligne sans frais : **1 877 480-2240**. Ces services sont disponibles 24 heures par jour, 7 jours sur 7 et sont confidentiels.

## Mythe ou réalité?

- Q. **Est-ce que je suis protégé de la COVID-19 lorsque je porte un masque artisanal?**
- R. **Non.** Le masque artisanal est seulement un instrument supplémentaire pour protéger les autres lorsque la personne qui en porte un a des symptômes grippaux. La meilleure protection demeure la distanciation sociale et le lavage des mains fréquent.
- Q. **Est-ce que je dois porter un masque de procédure en tout temps au sein des installations du CISSS de la Côte-Nord?**
- R. Non. Seuls les professionnels qui doivent se trouver en présence d'usagers à moins de deux mètres pour des interventions directes. Tout usager symptomatique doit également porter un masque de procédure.

## Le personnel arc-en-ciel du CISSS!



# INFORMATION À LA POPULATION

## PROLONGEMENT DES RESTRICTIONS JUSQU'AU 4 MAI

Le gouvernement a annoncé que toutes les mesures visant à éviter la propagation de la COVID-19 annoncées jusqu'à maintenant demeurent en vigueur jusqu'au 4 mai. Par exemple, seules les entreprises et organismes offrant des services essentiels peuvent demeurer ouverts. La règle de distanciation sociale de 2 mètres sera maintenue pour plusieurs mois encore selon les dires du gouvernement.

## SOINS À DOMICILE REHAUSSÉS POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Le CISSS offre présentement des soins à domicile à la clientèle de 70 ans et plus. En effet, les soins à domicile (SAD) sont offerts aux usagers qui doivent se déplacer pour obtenir leurs services. Ces soins visent spécifiquement les ponctions veineuses (prises de sang) ne pouvant être reportées ainsi que certains soins habituellement offerts via l'unité de médecine ambulatoire (UMA). Dès que la situation sera de retour à la normale, les personnes âgées obtiendront de nouveau les services du laboratoire et de l'UMA.

## CLINIQUES DÉSIGNÉES D'ÉVALUATION

Ces cliniques ont le mandat de procéder à l'évaluation médicale de tout patient qui désire une consultation médicale de première ligne et qui présente des symptômes d'allure grippale, de gastroentérite, ou s'apparentant à ceux de la COVID-19. Toute personne qui a de tels symptômes devra téléphoner au 1 877 644-4545. Une infirmière de la centrale régionale d'appel pourra ensuite faire une première évaluation clinique par téléphone. Au besoin, les usagers seront ensuite référés vers la ressource adéquate. S'il y a lieu, les usagers ayant des symptômes s'apparentant à la COVID-19 seront dirigés, sur rendez-vous, aux cliniques d'évaluation mises en place dans les installations du territoire selon le lieu de résidence.

## HÉBERGEMENT EN DÉPENDANCE SUSPENDU À BAIE-COMEAU

Les services 24/7 avec hébergement en dépendance offerts au 659, boulevard Blanche à Baie-Comeau sont suspendus pour une période indéterminée. Les locaux seront réorganisés, afin de répondre aux recommandations en lien avec la COVID-19. Les services externes offerts sur toute la Côte-Nord ne sont pas affectés par cette fermeture temporaire :appelez au 1 800 418-5704, afin de faire une référence ou prendre rendez-vous avec un intervenant.

## GARDE DES ENFANTS

Les ordonnances de garde et de droits d'accès ou les ententes convenues entre les parents, par exemple en médiation familiale, doivent être respectées autant que possible. Toutefois, dans la situation actuelle, chacun doit appliquer le gros bon sens et respecter les consignes émises par la santé publique. Chaque

**COVID-19**

DISTANCIATION SOCIALE  
2 MÈTRES, PAS MOINS!

VOUS VOULEZ FAIRE UN DON D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE?  
APPElez AU 1 833 994-2242 (SANS FRAIS)

• masques N95 • respirateurs réutilisables • masques d'isolation • lunettes et visières de protection • jaquettes jetables

Merci à tous les généreux donateurs et les citoyens qui ont offert des équipements de protection individuelle au bénéfice du personnel de la santé!

AIQUETTE ALCOA SFP POINTE-NOIRE SACOPAN Hydro Québec CONSTRUCTION RIC CÉGEP DE SEPT-ÎLES Cégep de Baie-Comeau

Ensemble, on sauve des vies!

On reste chez soi!  
On ne se rassemble pas!  
On se lave les mains!  
Si vous ne le faites pas pour vous, faites-le pour vos proches, les professionnels de la santé, et tous les autres...

LIGNE INFO COVID-19 : 1 877 644-4545

Québec

personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation du virus! Il faut penser d'abord au bien-être et à la santé de nos enfants en considérant tous les aspects liés à leur sécurité. Vous vous posez des questions? Consultez le site Web du ministère de la Justice en [cliquant ici](#).

## LIGNE UNIQUE POUR LES DONS : 1 833 994-2242

Un centre de réception des dons d'équipements de protection individuelle (EPI) est maintenant en place au CISSS de la Côte-Nord! Toute entreprise, instance ou tout citoyen désirant faire un don peut appeler à la ligne sans frais **1 833 994-2242** ou écrire à l'adresse courriel [dons.09cisss@ssss.gouv.qc.ca](mailto:dons.09cisss@ssss.gouv.qc.ca). Si les équipements offerts sont conformes aux normes du RSSS, les dons seront reçus avec joie! Ces EPI pourront être redistribués dans les installations selon les besoins.

## LE PANIER BLEU

Actuellement dans sa phase de lancement, [lepanierbleu.ca](http://lepanierbleu.ca) se veut un répertoire complet des commerçants locaux partout dans la province. Un puissant moteur de recherche sera rapidement ajouté pour permettre de repérer les produits vendus chez nos commerçants et ainsi simplifier comme jamais l'achat local. C'est aussi un outil universel pour identifier facilement les commerçants locaux qui, pendant la crise, maintiennent leurs activités de vente. Le premier objectif du Panier Bleu est de guider les consommateurs vers les commerçants québécois afin de stimuler leurs ventes.



# DOCUMENTATION DU RSSS

## GUIDE AUTOSOINS

- [Guide autosoins COVID-19](#)

## SANTÉ MENTALE, DÉPENDANCE ET ITINÉRANCE

- [Stress, anxiété et déprime liés au contexte de pandémie](#)
- [Mon enfant est inquiet en raison de la pandémie](#)
- [Je suis en deuil d'une ou de personnes chères en raison de la pandémie](#)
- [Conseil et mesures préventives pour les utilisateurs de drogues et personnes itinérantes](#)
- [Pour un usage de substances à moindre risque dans le cadre de la pandémie de COVID-19](#)



## PROTOCOLES ET CONSIGNES (À JOUR EN CONTINU)

- [Outil d'évaluation - triage à l'urgence](#)
- [Protocole ministériel préhospitalier](#)
- [Définition nationale des cas provisoires](#)

## COMMUNICATIONS EN INNU ET INFORMATIONS AUX AUTOCHTONES

- [On reste à la maison et on sauve des vies!](#)
- [Reste à la maison - 5 mesures](#)
- [Gardez vos distances](#)
- [Informations pour les communautés autochtones](#)

## FOIRE AUX QUESTIONS

- [Réponses aux questions sur la COVID-19](#)

# PLATEFORMES D'INFORMATION

## Site Web du Gouvernement québécois

Section COVID-19 pour la population : <https://www.quebec.ca/sante/problems-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

## Site Web du MSSS

Section COVID-19 pour les professionnels de la santé et des services sociaux : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

## Site Web du CISSS de la Côte-Nord

Pour tout savoir sur les informations régionales en lien avec la COVID-19 : <http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/sante-publique/covid-19/>

## Intranet

Pour tout savoir sur les différentes actions en cours au CISSS de la Côte-Nord, les recommandations en vigueur et les directives et consignes mises en place : <http://cissscotenord.intranet.reg09.rtss.qc.ca/directions/soins-infirmiers/prevention-et-controle-des-infections-pci/coronavirus/>

## Facebook

[Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord](#) (page publique accessible à tous)  
[Personnel du CISSS de la Côte-Nord](#) (groupe fermé et destiné au personnel et aux médecins)

Programme d'aide aux employés et à la famille  
1 800 361-2433

